Règlement Intérieur

Dojo Esprit Zen

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement, de sécurité, et de comportement au sein du Dojo Esprit Zen. Il s'applique à tous les membres, participants, et intervenants sans exception.

Article 2 : Adhésion et Participation

- La participation aux activités proposées par le Dojo (yoga, méditation, sophrologie, soins énergétiques, massages bien-être, etc.) nécessite une inscription préalable auprès des intervenants concernés.
- Les règlements des cours ou ateliers doivent être effectués directement avec l'intervenant.
- Les participants s'engagent à respecter les horaires et à se présenter avec une tenue adaptée à l'activité pratiquée.

Article 3 : Respect des Lieux et du Matériel

- Les locaux du Dojo doivent être respectés et laissés propres après chaque utilisation.
- Tout matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et restitué dans son état d'origine.
- En cas de détérioration ou de perte du matériel, les responsables se réservent le droit de demander une indemnisation.

Article 4 : Comportement et Responsabilité

- Chaque membre doit adopter un comportement respectueux envers les autres participants et intervenants.
- Les activités proposées sont réalisées sous la seule responsabilité de l'intervenant. Le Dojo Esprit Zen décline toute responsabilité en cas de problème découlant de leur utilisation.
- Il est strictement interdit de fumer, consommer de l'alcool ou des substances illicites dans les locaux.

Article 5 : Confidentialité et Protection des Données

- Les données personnelles des participants sont utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Tout droit d'accès, de rectification, ou de suppression des données personnelles peut être exercé en contactant le Dojo à l'adresse email : dojoespritzen@gmail.com.

Article 6 : Droits d'Auteur et Propriété Intellectuelle

- Le contenu du site internet et des supports du Dojo (photos, vidéos, textes, etc.) relève de la législation sur le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation préalable est interdite.
- Les citations du contenu sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

Article 7 : Sécurité et Urgences

- Les membres doivent informer immédiatement les responsables en cas d'accidents, de blessures ou de situations urgentes.
- Les issues de secours doivent toujours rester accessibles et dégagées.

Article 8 : Modifications du Règlement

Le Dojo Esprit Zen se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à tout moment. Toute modification sera communiquée aux membres via les canaux habituels de communication.

Article 9 : Contact

- Adresse : 766, chemin de Terre Rouge, Bâtiment le plein sud – 83160 La Valette du Var
- Email : dojoespritzen@gmail.com

Application du Règlement

Le règlement intérieur est applicable dès sa communication aux membres. Tout manquement pourra entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion.